

PRO-JUSTITIA

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION

L'an mil neuf cent cinquante trois 100, le septième
jour du mois de septembre

Nous, **CROONENBORCHS Victor** Officier de Police Judiciaire à compétence générale
en Territoire de Ruhengeri

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé BYABAGABO, fils de Rutezabili (décédé)

et de Nyirakimenye (décédée), originaire du Territoire de Ruhengeri

chefferie du Kibali, sous-chefferie de Sekanyambe

colline Gako, résidant à Rungu, cheff. Buberuka, Ruhengeri

inculpé de INCENDIE VOLONTAIRE Et attendu que l'infraction commise par cet
indigène est punissable de-(1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est fla-
grante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité. nous l'avons fait conduire
à la prison de Ruhengeri

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

V. CROONENBORCHS.-

Croonenborghs

arrêté le

par

Ruhengeri



9493

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou dé-
primer l'infraction.